

Conditions de participation STREET FOOD FESTIVAL VEVEY

Dates :

du 23 au 25 juin 2023

Lieu :

Le Quai Perdonnet, Vevey

Horaires :

Vendredi : 17h00-00h00

Samedi : 11h00-00h00

Dimanche : 11h-21h

Merci de prendre note que la manifestation aura lieu par tous les temps et que la vente de boisson est interdite.

Catégories d'exposants acceptés :

- Foodtrucks
- Restaurateurs
- Traiteurs

Conditions pour être accepté :

- Être détenteur d'une licence de restauration mobile. **Une copie de cette dernière devra être jointe à la demande.**
- Application stricte des normes d'hygiène en vigueur.
- Avoir une adresse de contact en Suisse.
- Vous êtes dans l'obligation d'utiliser une caisse enregistreuse générant des décomptes journaliers dont une copie devra nous être remise à la fin de chaque journée. Nous vous recommandons vivement de vous équiper d'un système d'encaissement par cartes. **IMPORTANT** : si les chiffres d'affaire qui nous sont remis nous semblent faussés, cela remettra en cause votre inscription pour les prochaines éditions.
- Favoriser les produits de proximité, frais et de saison et la fabrication artisanale.
- Proposer des mets accessibles en termes de prix, des recettes créatives et originales. (Nous vous conseillons de proposer une offre dégustation à petit prix en complément de votre offre de base.)
- Assurer une rapidité de service.
- Soigner l'esthétique de vos stands/foodtrucks.
- L'utilisation de vaisselle écoresponsable.

Vos frais

1. Inscription

| | |
|---|----------------|
| Foodtruck | CHF 1'100.- |
| Stand basique 3*3m. nourriture | CHF 700.- |
| Stand basique 4-6*3m. nourriture | CHF 900.- |
| Stand (max. 3*3m.) OU truck de boissons chaudes | CHF 700.- |

Après confirmation de votre inscription par le comité d'organisation, les frais d'inscription devront être réglés dans les délais indiqués. Ce n'est qu'une fois la somme encaissée que votre inscription sera définitive et garantie. Aucun rappel ne sera émis.

- Les acomptes sont non-remboursables
- Le solde de paiement correspondant à la somme supplémentaire afin d'arriver au 10% de votre chiffre d'affaire total devra être réglée dans les 7 jours suivants le dernier jour de la manifestation.

2. Participation au chiffre d'affaire : 10%

Le montant de l'inscription faisant office d'acompte, vos frais de participation sont égaux au 10% de votre chiffre d'affaire total effectué sur les trois jours de manifestation. Le montant préalablement versé, sera donc à déduire du 10% de votre gain et le solde sera à verser au terme de la manifestation au moyen d'un transfert bancaire.

Exemple :

Espace loué pour un foodtruck de 7mètres maximum (timon ou autre accessoire compris) = CHF 1'100.-

Chiffre d'affaire total effectué sur les trois jours de manifestation = CHF 13'000.- / 10% = CHF 1'300.-

Après déduction des frais d'inscription, il vous restera à verser la somme de = CHF 200.-

Important : Si les 10% de votre chiffre d'affaire sont inférieurs à l'acompte déjà versé, les frais d'inscription correspondant à la location de l'espace ne seront pas remboursés.

3. Caution

Une caution d'un montant de CHF 200.- devra être réglée au moment de votre arrivée sur place. Cette somme vous sera restituée au terme de la manifestation sauf si des frais liés aux négligences suivantes devaient être retenus :

- Dommages causés au matériel loués ou mis à disposition
- Non-conformité aux normes sanitaires en vigueur dans le canton (SCAV)
- Non-respect des heures d'arrivée et/ou des horaires ouverture/fermeture, départ anticipé par rapport aux horaires fixés par la manifestation
- Non-respect des conditions générales de la manifestation (surconsommation électrique par rapport aux besoins annoncés, vente de boissons, etc...)
- Remise de l'espace alloué jugée insatisfaisante (propreté de l'espace publique, déchets laissés, etc...)
- Non-utilisation de vaisselle écoresponsable
- Comportement inadéquat

Désistement

Une fois votre inscription validée, vous vous engagez à participer à l'intégralité de la manifestation. En cas de désistement, aucun frais ne sera remboursé. Dans certains cas particuliers et si vous ne répondez plus aux critères définis une fois votre inscription validée, les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre participation et les frais vous seront, à ce moment là uniquement, remboursés.

Location de matériel :

- Table 2m20 à CHF 20.-/pce
- Emplacement pour un camion frigorifique (n'oubliez pas d'indiquer les besoins électriques !) à CHF 150.-/pce

Merci de réserver votre matériel directement au moyen du formulaire d'inscription.

Montage & démontage

Les montages démarrent le vendredi selon l'horaire que nous vous communiquerons individuellement.

Les démontages démarrent le dimanche à 21h00 (et pas avant !) et vous devrez avoir quitté les lieux le soir-même.

Un horaire et ordre de marche vous sera envoyé au préalable afin que cela se fasse de manière ordonnée pour tous.

Il est interdit de quitter les lieux de manière anticipée !

Toutes les structures légères : tentes, etc... devront impérativement être lestées au sol.

Bons

Chaque membre de notre équipe recevra des bons d'une valeur de CHF 5.-/pce afin de pouvoir bénéficier d'un rabais auprès de vos stands. Ces bons vous seront remboursés au terme des 3 jours contre remise de ces derniers dans l'un de nos bars ou lors de la restitution des cautions.

Installations mises à disposition :

- Zone de tri des déchets
- Station de lavage (plonge + accès à l'eau froide). Merci de vous équiper de votre propre matériel tel que savon, serviettes, etc. Aucun stand/foodtruck ne sera alimenté en eau.
- Toilettes
- Sources d'électricité afin d'y alimenter vos stands selon vos besoins précis préalablement communiqués.
- Seul l'éclairage général de la zone publique sera installé par nos soins. Prévoyez d'éclairer vos stands.
- Musique d'ambiance. = Par conséquent, il est interdit de diffuser de la musique dans vos points de vente.

Electricité

Il est impératif de nous communiquer au moyen du formulaire d'inscription vos besoins précis en électricité !

Merci de nous indiquer :

- Nombre et descriptifs des appareils
- Leurs consommations en Watt
- Le type de prise électrique

Tout appareil non annoncé fera l'objet d'une amende de CHF 200.-

Merci de vous équiper de vos propres rallonges et adaptateurs suisses afin de vous brancher aux tableaux électriques (**câble de 50m. minimum**) et de privilégier l'éclairage type basse consommation.

IMPORTANT : L'équipement doit être professionnel et adapté à l'usage extérieur (étanchéité, etc...). Les négligences peuvent causer des coupures de courant pour lesquelles les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de perte de chiffre d'affaire liée.

Ordre et propreté

- Vous êtes tenus de maintenir votre espace de travail et de vente propre durant toute la durée de la manifestation
- L'espace devra être rendu parfaitement propre lors de votre départ dimanche soir
- Une protection au sol est obligatoire pour les stands hors foodtrucks mais le devient pour ces derniers lorsque le risque de tâcher le sol (huile, etc...) est avéré.
- Vos déchets doivent être évacués vers la zone de tri régulièrement (plusieurs fois par jour) de sorte à ce qu'aucun amas de débris ne s'accumule autour de vos stands (même derrière) pour des questions d'hygiène, d'odeur et d'esthétique.

Déchet

- Il est strictement interdit de déverser de l'huile dans le lac, égouts, évier, toilettes, poubelles, etc... Des bidons prévus à cet effet seront à votre disposition dans la zone de déchets
- Le PET, le verre, le carton et l'aluminium devront être séparés et jetés dans les bennes correspondantes.
- Vous êtes tenus de vous équiper de vos propres sacs poubelles et de les jeter dans la benne correspondante (sacs non-taxés).

Vaisselle écoresponsable :

- Tous vos supports à la vente (sachets, assiettes, couverts, etc...) si jetables, devront être à base de matériaux écoresponsables. Des contrôles seront effectués et le non-respect de cette exigence mènera à une amende de CHF 50.-

Application des normes d'hygiène

Vous êtes tenu et responsable de garantir une hygiène irréprochable de vos équipements et mets proposés durant toute la durée de la manifestation. Vous devez obligatoirement annoncer votre activité auprès de l'[OFCO](#) et répondre aux normes des exigences sanitaires ([à lire](#)). Un contrôle sanitaire sera effectué et chaque stand devra s'équiper d'un bidon d'eau claire, d'un autre pour réceptionner les eaux sales, de savon et nécessaire de séchage pour les mains. Chaque frigo devra également être équipé d'un thermomètre.

En cas de manquement : votre participation à la manifestation sera définitivement refusée à l'avenir.

Sécurité

Bien que le site sera sécurisé en dehors des horaires d'ouverture du vendredi au dimanche, vous êtes responsables de vos valeurs.

Prévention

Chaque exposant cuisinant sur place devra obligatoirement être équipé d'une couverture anti-feu (friteuse, huile, graisse) et/ou d'un extincteur (feu, gaz) valables.

Tous les appareils à gaz liquide devront avoir été contrôlés et donc certifiés par un professionnel.

Assurance

Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de vol, de jour comme de nuit.

Vous êtes tenus d'être détenteur d'une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes et aucune responsabilité ne pourra être facturée à l'organisateur.

La manifestation a lieu par tous les temps.

Si la manifestation devait être annulée pour un cas de force majeure, aucun frais ne serait remboursé.

Communication

Vous pouvez communiquer l'événement sur tous les médias. Des supports vous parviendront et nous vous encourageons vivement à les partager un maximum.

Parking

Aucune place de parking ne sera mise à disposition. Merci d'utiliser les parkings à proximité : COOP, Panorama, Manor...

Clients mystères

Un panel de clients mystères circulera aux travers dans stands afin d'évaluer : qualité/prix, accueil & décoration des exposants.

Covid-19

Les adaptations et exigences sanitaires en vigueur vous seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Personne de contact :

- Lionel Mertes (Responsable Adjoint des Evénements)

Ce règlement peut être soumis à des changements : consultez-le régulièrement !